
Conseil d'administration

Séance du 5 mars 2020

Délibération n° **2020-011**

Point n° 4.1.3b

Extension de l'aire de compétence - Site Lac de Madine (Commune de Varnéville - Meuse)

Vu les articles L.322-1 et suivants du code de l'environnement et les articles réglementaires correspondants, notamment les articles R. 322-26 et R. 322-37 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Conservatoire du littoral en date du 16 novembre 2017 prenant acte de l'élection de son président ;

Afin de permettre l'intervention du Conservatoire du littoral sur la commune de Varnéville, commune limitrophe de l'étang du Perche intégré au site du Lac de Madine, le Conseil d'administration donne mandat à la directrice afin de solliciter auprès du préfet, l'extension de l'aire de compétence de l'établissement sur le territoire de cette commune.

Le président



Hubert Dejean de la Batie

EXTENSION DE L'AIRE DE COMPETENCE - LAC DE MADINE - commune de Varnéville

